

La nouvelle législation ErP modifiera la manière dont nous chauffons nos maisons.

En 2007, l'Union européenne a signé la directive ErP (Energy Related Products) qui comprend plusieurs mesures relatives à l'énergie et à la protection climatique dans le but de réduire les émissions de CO2 de 20 %, d'augmenter le recours à l'énergie renouvelable de 20 % et de diminuer la consommation générale d'énergie de 20 % à l'horizon 2020.

Cette directive prendra valeur d'obligation légale le **26 septembre 2015**.

La législation ErP englobe des directives d'écoconception et d'étiquetage énergétique (ELD) :

- Ecoconception : définit les exigences minimales pour l'efficacité énergétique et les normes d'émission pour les appareils avec une puissance jusqu'à 400 kW.
- Étiquetage énergétique (ELD) : tous les appareils avec une puissance maximale jusqu'à 70 kW vendus au sein de l'UE doivent être munis d'une étiquette énergétique. La disposition sur l'échelle est basée sur le rendement saisonnier.

Groupes de produits concernés

Les principaux groupes de produits concernés sont : les chaudières et chaudières combinées fonctionnant au gaz, au mazout ou à l'électricité ; les boilers fonctionnant au gaz, au mazout ou à l'électricité ; les pompes à chaleur ; les boilers thermodynamiques et les réservoirs de stockage.

La Directive entraîne 2 grands changements dans notre gamme de produits :

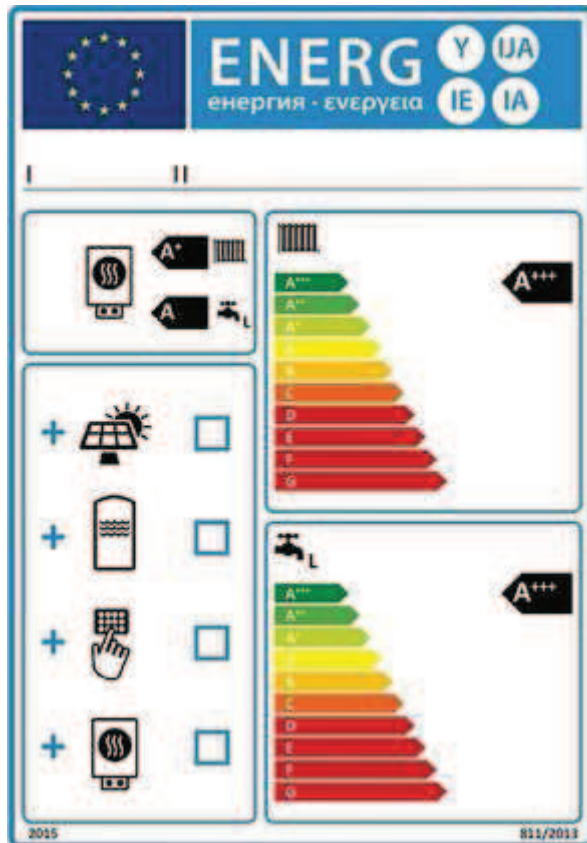
- Toutes nos chaudières ont été équipées d'une pompe à haut rendement, sauf les chaudières haute puissance ou la règle ne s'applique pas.
- La production d'une série de chaudières non-condensation est arrêtée parce qu'elles ne sont pas conformes aux directives de l'écoconception

La fabrication d'appareils non conformes sera interdite à partir du 26 septembre 2015, mais les produits encore présents à cette date dans le stock du grossiste ou du l'installateur peuvent toujours être placés après cette date. En outre, l'installation de chaudières non-condensation avec chambre de combustion ouverte est soumise à une règle d'exception, décrite ci-dessous.

Règle d'exception

Pour différentes raisons techniques, il n'est pas possible de raccorder une chaudière à condensation et une chaudière non-condensation sur le même conduit de cheminée. C'est pourquoi, dans les immeubles à appartements où plusieurs chaudières sans condensation de type ouvert (type B11) sont raccordées sur une seule et même cheminée, le remplacement d'anciennes chaudières par des chaudières non-condensation est toujours autorisé, s'ils répondent à un certain nombre de conditions.

La nouvelle étiquette :



Dès septembre, les appareils et les systèmes relevant devront également être équipés par une étiquette-énergie. Tout comme les étiquettes déjà présentes sur vos appareils électroménagers (machines à laver, frigos, etc.), ces étiquettes classeront tous les produits en fonction de leur efficacité énergétique. Le classement ira de G à A++ pour le chauffage et de G à A pour la production d'eau chaude.

Étiquetage des produits

Outre l'indication de la classe énergétique de l'élément de chauffage, l'étiquette mentionne également celle de l'élément sanitaire pour les chaudières combi. Les étiquettes sont fournies par le fabricant avec les produits.

Étiquetage du système

Les systèmes bénéficient également d'un étiquetage énergétique. La combinaison de plusieurs produits a parfois pour effet de modifier l'efficacité du système et donc d'améliorer son label énergétique. L'étiquette indique donc l'efficacité de la combinaison de tous les produits et éléments utilisés dans un système de chauffage ou de production d'eau chaude.

Pour tous vos appareils au gaz, faites appel à un professionnel :

JD SANITAIRE – Bd Edmond Machtens 67/18 – 1080 Bruxelles – 02/414.71.22 – 0477/37.48.12 - www.jdsanitaire.eu

Chaudières non-condensation

Disponibles pour un raccordement dans une cheminée (Shunt)



Thema TEK C25

Chaudière murale non-condensation

- Pour chauffage et eau chaude sanitaire
- Production d'eau chaude instantanée
- Disponible en version cheminée et flux forcé
- Voyant lumineux
- A une puissance de 25 kW

Chaudières atmosphériques
Eau chaude sanitaire
Chauffage
Gaz



Thema CLASSIC C30

Chaudière murale non-condensation

- Pour chauffage et eau chaude sanitaire
- Ecran digital
- Régulation climatique intégrée
- Codes diagnostic
- A une puissance de 30 kW

Chaudières atmosphériques
Eau chaude sanitaire
Chauffage
Gaz

Renseignements :

**JD SANITAIRE – Bd Edmond Machtens 67/18 – 1080 Bruxelles – 02/414.71.22 –
0477/37.48.12 - www.jdsanitaire.eu**